



Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Commande publique
Domaine Marchés publics

DÉCISION MUNICIPALE n° 2023-08-11

Objet : Avenants n°1 aux marchés de travaux / lots 1-2-3-5B-6-7-8-9-18 de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze n° SPL30-076-11/SPL30-076-12/SPL30-076-13/SPL30-076-15B/SPL30-076-16/SPL30-076-17/SPL30-076-18/SPL30-076-19/SPL30-076-28

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du conseil municipal au Mair,
Vu le projet de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze,
Vu la convention de mandat confiant la réalisation de cette opération à la SPL 30,
Vu les marchés conclus avec les sociétés pour les lots 1-2-3-5B-6-7-8-9-18,
Vu les avis motivés du maître d'œuvre sur les devis de travaux joints,
Vu le tableau suivi des avenants joint à la présente décision,

Considérant que des imprévus en cours de chantier ont rendu nécessaires la conclusion des avenants joints,

Considérant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux et que tous les avenants remplissent cette condition,

DÉCIDE

- **d'approuver** la passation de l'avenant 1 pour les marchés SPL30-076-11/SPL30-076-12/SPL30-076-13/SPL30-076-15B/ SPL30-076-16/ SPL30-076-17/SPL30-076-18/ SPL30-076-19/SPL30-076-28 pris sur le fondement de l'article R2194-8 du code de la commande publique pour les montants suivants :

<i>N° de marché</i>	<i>Montant du marché initial</i>	<i>Montant des avenants déjà passés</i>	<i>Montant de l'avenant proposé</i>	<i>Montant du nouveau marché</i>	<i>% global des avenants</i>
SPL30-076-11	149 849,85€	0,00€	-9 326,80 €	140 523,05 €	-6,22%
SPL30-076-12	618 668,58€	0,00€	64 167,52€	682 836,10€	10,37%

Envoyé en préfecture le 02/08/2023

Reçu en préfecture le 02/08/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230802-2023_08_11-AR



SPL30-076-13	366 463,55€	0,00€	37 938,58€	404 402,13€	10,35%
SPL30-076-15B	293 536,45€	0,00€	8 918,85€	302 455,30€	3,04%
SPL30-076-16	158 913,20€	0,00€	-11 351,50€	147 561,70€	-7,14%
SPL30-076-17	230 831,00€	0,00€	-15 848,00€	214 983,00€	-6,87%
SPL30-076-18	225 893,00€	0,00€	8 989,00€	234 882,00€	3,98%
SPL30-076-19	88 405,00€	0,00€	-9 231,00€	79 174,00€	-10,44%
SPL30-076-28	28 783,60€	0,00€	-1 604,00€	27 179,60€	-5,57%

- **d'autoriser** le représentant de la SPL30 à signer chaque avenant et à les mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée.

- **de confirmer** que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
le 02 août 2023



Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET